

L'Eau – le Risque – le Territoire urbain : une approche philosophique

Le cas du Syndicat de Bassin versant de l'Austreberthe

Introduction

Après une présentation rapide du cadre d'action, je m'attacherai essentiellement à une approche philosophique de la démarche, en commençant par les volets d'action du syndicat en lien avec l'Urbanisme, en poursuivant par le SAGE ; et enfin, j'ouvrirai la réflexion sur la nécessité de travailler à la bonne échelle.

1. Qui sommes nous et pourquoi avons-nous été créés ?

Le syndicat de bassin versant de l'Austreberthe fait partie des 18 syndicats de bassin versant de Seine-Maritime créés en 2000, par le préfet de l'époque, suite aux inondations catastrophiques de la décennie 90-2000.

C'est un territoire de 220km², 31 communes, 39000 habitants.

En Seine-Maritime, le principal risque d'inondation est le ruissellement, vient en second lieu le débordement des cours d'eaux.

Ce ruissellement est torrentiel ! Ce sont des coulées de boues dévastatrices qui dévalent des plateaux pour envahir la vallée.

Le dernier évènement majeur survenu en mai 2000 a provoqué la mort d'une personne à Barentin et nous avons dû, dès notre création porter la déconstruction de tout un lotissement (13 habitations en zone de risque majeur) ! C'est d'ailleurs ce qui a entraîné l'intégration de notre territoire au TRI Rouen-Louviers-Austreberthe en 2013.

Ce caractère très ruisselant de notre territoire, associé à un contexte karstique qui se manifeste par de nombreux points d'engouffrement direct vers la nappe, implique une très forte incidence des coulées de boues sur la qualité des eaux souterraines (épisodes de turbidité fréquents) et des eaux superficielles (colmatage des fonds de rivières).

En 30 ans les débits de la rivière ont été multipliés par 2 et les volumes par 4 ; et nous avons perdu plus de 50% de prairies. Les transformations du paysage agricole sont une des causes de ces phénomènes mais l'urbanisation y est également pour beaucoup : en 30 ans, le nombre de constructions a plus que doublé. Le territoire de l'Austreberthe, à l'instar de celui du SAGE du Cailly, est plus touché que d'autres par ce phénomène du fait de la proximité de Rouen.

C'est pourquoi, notre préoccupation dès 2005 a été de mener une action préventive forte notamment dans un but de NON AGGRAVATION du risque.

Cette idée s'est traduite par deux objectifs majeurs :

- faire en sorte qu'on ne construise plus d'habitations dans les axes de ruissellement
- faire en sorte que les zones urbaines gèrent leurs eaux pluviales afin de ne pas les renvoyer vers l'aval

Ces principes paraissent couler de source, et pourtant ils sont extrêmement compliqués à mettre en œuvre concrètement sur le terrain malgré tout l'arsenal législatif qui existe.

2. La mise en œuvre de nos principes

Pour mettre en œuvre cette philosophie, le SMBVAS s'est doté d'un poste d'animation à temps plein sur le volet urbain. Ce volet fortement aidé jusqu'en 2010 par le Département de Seine Maritime, n'est plus aujourd'hui aidé par aucun financeur. Et pourtant son rôle est fondamental.

Il s'agit d'un volet préventif, de conseils techniques et règlementaires auprès des Maires et des aménageurs du territoire pour prendre en compte le risque inondation dans l'Urbanisme et gérer les eaux pluviales des nouveaux projets (la compétence Assainissement pluvial étant restée communale).

Le travail de l'animateur se décline en 3 axes :

- Faire en sorte que tout nouveau projet de construction gère ses eaux : l'objectif est d'intervenir le plus en amont possible des projets, avant les procédures d'instruction, et de les accompagner jusqu'aux phases chantiers. Car même lorsque la conception est bien pensée, la réalisation est mal faite.
 - Difficulté : la déconnexion du code de l'environnement et du code de l'urbanisme fait qu'un projet peut sortir de terre sans avoir réalisé son dossier loi sur l'eau. La gestion des eaux pluviales est alors conçue après coup, et est donc mal intégrée au projet global.
- Autre axe d'action : Faire en sorte que les communes intègrent le risque inondation et la gestion des eaux pluviales dans leur document d'urbanisme de la façon la plus précise possible.
 - Difficulté : la partie la plus sensible de notre territoire au risque inondation et celle sur laquelle il se construit le plus n'a pas de SCOT
- Enfin, aider les communes à avoir une vision globale de la gestion des eaux pluviales sur leur territoire et anticiper les aménagements futurs et ce à travers un outil intéressant : le Schéma de gestion des eaux pluviales (équivalent d'un schéma d'assainissement des eaux usées)
 - Difficulté : ce sont des études prospectives qui ne vont plus avoir de financeurs demain et les travaux qui en découlent et qui œuvrent à une meilleure gestion des eaux pluviales aussi bien qualitative que quantitative ne trouvent pas de financements et ne sont donc pas réalisés.

3. Des difficultés qu'un SAGE pourrait aider à lever ?

En l'absence de SAGE, notre syndicat de bassin versant, n'ayant pas la compétence Assainissement pluvial, n'a aucun pouvoir sur la thématique de l'eau dans l'Urbanisme.

C'est pourquoi dans l'état actuel, l'action du volet urbain se confronte à de nombreux obstacles :

- seuls les communes volontaires sollicitent le SBV pour avis technique,
- seuls les partenariats avec la Police de l'Eau et les services instructeurs urbanisme garantissent un « filet de secours » pour le suivi par le syndicat des nouveaux projets

urbains ; or ces partenariats sont parfois fragilisés, et dans le cas de l'instruction Urbanisme, ils sont à reconstruire complètement, les communautés de communes ayant remplacé l'Etat pour l'instruction des dossiers,

- il existe une déconnexion complète entre les Codes de l'Environnement et de l'Urbanisme

Malgré ces obstacles, des outils communaux et des doctrines départementales ont émergé sur nos territoires pour mieux intégrer l'eau dans l'Urbanisme. En particulier, un important travail de collaboration avec les services de l'Etat.

Cependant, le SMBVAS a souhaité s'associer au syndicat de bassin versant voisin (Caux Seine) afin de porter un SAGE (le SAGE des 6 vallées).

En effet, comme présenté par M. GAMBIER, le SAGE sera un outil règlementaire essentiel pour ce volet qui permettra de légitimer notre action et d'être systématiquement associés.

Une fois le SAGE approuvé, l'animatrice, se devra de s'assurer de la prise en compte et de la cohérence de 3 éléments : eau – risque – et territoire dans un souci de non-aggravation et de protection des milieux et de la ressource.

4. Et pour le bâti existant ?

Tout ce que nous venons de dire s'applique au bâti à venir mais nous ne pouvons pas faire table rase du passé. Je ne vais pas m'étendre là-dessus aujourd'hui mais nous développons actuellement sur mon territoire d'importantes démarches de réduction de la vulnérabilité du bâti existant et allons créer une « vitrine d'un bâti résilient » sur un site en vallée de l'Austreberthe qui porte le nom de Centre « Eau Risque et Territoire » que j'aurai, j'espère, l'occasion de vous présenter.

5. Quelle adaptation au changement climatique ? le cas particulier de la Seine-Maritime.

Il est admis que les épisodes orageux intenses vont être plus récurrents à l'avenir et plus violents. Toute la politique que développe mon syndicat de bassin versant vise à réduire les ruissellements, elle contribue donc, de fait à cette adaptation au changement climatique.

Parmi les préconisations prévues par l'aesn sur ce volet, j'introduirai cependant 2 bémols.

- *Enjeu : Réduire la dépendance à la ressource en eau : prévoir une citerne pour récupérer les eaux de toiture.*

Récupérer les eaux de pluies pour leur réutilisation est une très bonne chose.

Mais attention, les citernes de récupération des eaux de pluies ne doivent pas être considérées comme des dispositifs de gestion des eaux pluviales car leur vidange est aléatoire (elle dépend de la pluviométrie et de l'usage que fait l'acquéreur de l'eau stockée dans la citerne). Or pour stocker l'eau en cas d'orage violent, il faut une citerne vide !

Il faut donc prévoir deux dispositifs : l'un pour réutiliser les eaux et l'autre pour gérer les eaux.

- *Enjeux : Préserver la Qualité de l'Eau + limiter les inondations par ruissellement : infiltration des eaux pluviales urbaines.*

La capacité d'infiltration du sol est très faible en Seine-Maritime, Or, pour être efficaces, les ouvrages de gestion des eaux pluviales doivent être vides entre 1 et 2 jours pour pouvoir à nouveau stocker l'eau.

L'infiltration n'est donc pas toujours possible et ne peut se faire que dans certaines conditions cadrées techniquement par la Police de l'eau permettant d'assurer son efficacité.

Conclusion

L'aménagement du territoire demain doit se préparer une véritable révolution qui doit prendre en compte la gestion intégrée de la ressource en eau.

L'eau est « une » mais ces aspects sont multiples. Les enjeux sont nombreux : rivières, eau potable, assainissement, zones, humides, ruissèlements, continuités écologiques, etc... Cela demande une gestion globale et intégrée. Mais du fait de notre esprit cartésien, on ne considère que rarement les choses dans leur ensemble et dans toute leur dimension.

D'un côté il y a le petit cycle et de l'autre le grand cycle de l'eau. Il y a le quantitatif (ruissellement, inondation, sécheresse) et le qualitatif (protection des milieux et de la ressource). Il y a l'urbain et le rural.

Or ce sont des sujets complémentaires et indissociables du fait de leur frontière commune.

Nous ne respecterons ni la Directive Inondation, ni la Directive Cadre sur l'Eau si ces aspects sont dissociés.

Il nous faut également travailler à l'échelle cohérente de bassin versant car c'est la seule échelle qui permette une action cohérente sur l'ensemble du grand cycle de l'eau.

Enfin il nous faut travailler dans le sens de l'adaptation de l'aménagement du territoire à la préservation de la ressource en eau. Les deux peuvent parfois être antinomiques : il faut les faire coïncider.

Pour cela, il faut que les problématiques de préservation de la ressource en eau et des milieux et de prévention du risque inondation ne soient pas en concurrence avec des problématiques de développement économique au sein d'une même structure car nous savons bien alors laquelle des deux va « gagner ».

Cette vision, c'est celle qu'apportent les Syndicats de bassin versant et les syndicats mixtes de SAGE et que pourront difficilement apporter les EPCI à fiscalité propre dans leur exercice de la compétence GEMAPI.

D'où l'importance de bien penser la gouvernance de demain.

D'où l'intérêt majeur de mettre autour de la même table, à travers le SAGE, l'ensemble des acteurs pour concilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés et qui par certains côtés sont diamétralement opposés :

Economie – Environnement – et Social

Aussi le changement, si changement il y a, aura nécessairement un caractère collectif. D'où l'importance des processus de concertation, de communication, de pédagogie, pour aller vers un nouvel âge de découverte, puisque nous allons vers une terre inconnue (changement climatique) comme le firent les grands navigateurs et déboucher sur un nouvel ordre du monde, de nouvelles

représentations. Mais pour cela nous devons sortir de notre cadre et de notre représentation cartésienne des choses, à savoir : le rationnel, le connu, le prévisible. Ceci afin de se préparer non pas à éviter les surprises mais bien à se préparer à être surpris par les changements qui nous attendent.

Pour conclure, c'est dire combien la mise en place d'un SAGE comme outil réglementaire et le développement de la culture du risque comme outil de sensibilisation, de communication, de pédagogie envers les aménageurs du territoire et les citoyens sont essentiels.

La vérité n'est pas uniquement dans le tout réglementaire ou le tout incitatif, mais bien quelque part entre les deux, car nous sommes aux prises avec des écheveaux de problèmes complexes et interdépendants : on ne peut être pertinent tout seul.

Michel CORTINOVIS
Président du SMBVAS
Vice-Président du SAGE
Président de l'ASYBA
(Association Régionale des
Syndicats de Bassins Versants
et Structures Assimilées)